

ANNEXE N°6 - TITULAIRE DE SECTEUR

Il n'y a pas de création de nouveaux supports de titulaire de secteur ouverts pour la rentrée 2021, seuls les postes libérés dans le cadre du mouvement seront accessibles.

Les **postes de titulaires de secteur sont rattachés aux trois zones géographiques : nord, centre et sud. Ils ne peuvent être sollicités que dans la liste à 40.** Ils sont obtenus à titre définitif lors de la phase informatisée du mouvement.

Le service d'un titulaire de secteur se compose de divers compléments de service (décharge de direction, rompus de temps partiel, décharges particulières, allègements de service...) dans une ou plusieurs écoles. L'affectation précise du titulaire de secteur sera connue à l'issue de la phase informatisée du mouvement, après traitement des demandes de temps partiel.

Les enseignants affectés sur un poste de titulaires de secteur peuvent exercer leurs fonctions à temps partiels à 50 ou 75 %.

Nouveaux TS à la rentrée 2021 :

Les agents qui auront obtenu un poste de titulaire de secteur au mouvement informatisé retourneront une fiche pluriannuelle de préférences d'affectation (voir ci-dessous)

Ils seront classés par ordre décroissant de leur ancienneté générale de service (AGS).

TS déjà en poste à la rentrée 2020 :

Dans l'intérêt du service, pour les TS assurant un service à 100 %, si seulement 25 % de leur service est modifié, ils conserveront une priorité sur les 75 % restant qui seront complétés.

Dans l'hypothèse où le service n'évolue pas et si la quotité d'exercice de l'agent reste identique, l'agent TS est renommé sur ce même service. Cette priorité est automatique. Dans le cas contraire, il sera affecté sur les quotités disponibles les plus proches de ses précédentes affectations.

Si la situation d'un titulaire de secteur a évolué et nécessite une modification du secteur attribué l'an dernier selon la fiche pluriannuelle qu'il a renseigné, il doit faire parvenir un courrier explicitant sa demande et indiquer les nouveaux secteurs où il souhaiterait être positionné en utilisant la même fiche ci-dessous que les nouveaux TRS. La demande sera traitée dans la limite de l'intérêt du service.

MOUVEMENT 2021
FICHE PLURIANNUELLE DE PREFERENCES D'AFFECTATION
TITULAIRES DE SECTEUR

Fiche à retourner à la DSDEN de la Loire, division des personnels enseignants du 1^{er} degré, immédiatement après communication des résultats de la phase informatisée du mouvement par tous les titulaires de secteur.

NOM : Prénom :

J'étais déjà titulaire de secteur en 2020/2021
J'ai obtenu un poste de titulaire de secteur au mouvement 2021
Quotité de travail sollicitée pour 2021-2022 : 100% 75 % 50%
J'ai obtenu un poste de titulaire de secteur sur la zone : Sud Centre Nord

Je numérote tous les niveaux d'enseignement par ordre de préférence :

Je numérote tous les niveaux d'enseignement par ordre de préférence :

ASH élémentaire maternel indifférent

Je remplis le tableau ci-dessous,

Ecoles sollicitées dans la zone du TS	Commune de l'école sollicitée
1	
2	
3	
Secteurs demandés par ordre de préférence	Ecole cible au sein de ce secteur
1 -	
2 -	
3 -	
4 -	
5 -	
6 -	
7 -	
8 -	
9 -	
10 -	

Le, à

Signature :

Cette fiche ne constitue pas un document contractuel. L'affectation est réalisée dans l'intérêt du service.